



Ballade en forêt louée pour la chasse

Par Fred62

Bonjour, nous allons parfois nous ballader en forêt privée (nous connaissons indirectement le propriétaire), des chasseurs nous interpellent parfois, hors période de chasse, en avançant qu'ils payent une location pour pouvoir chasser sur ce terrain, bref ils nous interdisent de nous ballader sur ce terrain. Ne payent-ils pas uniquement pour les périodes de chasse, et ont ils quelque chose à nous hors période, comme si le terrain leur appartenait ?

Par ESP

Bonsoir

Vous ne connaissez pas les conditions de location de cette propriété privée...

Mais comme vous connaissez le propriétaire, cela devrait s'arranger...Faites vous confirmer par lui, que vous avez le droit de vous promener dans sa propriété.